

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

### DÉCISION

numéro CCDC_220622_059
---------------------------

portant sur

### AVENANT N°1 AU LOT N°2 STATION D'ÉPURATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION D'USCLAS DU BOSQ ET DES RÉSEAUX DE TRANSFERT ASSOCIÉS - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE

Le Président de la communauté de communes Lodèvois et Larzac,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4,

**VU** la délibération n°CC\_200711\_03 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT sus-visés,

**VU** le lot n°2 du marché de travaux pour la construction de la station d'épuration d'Usclas du Bosc et des réseaux de transfert associés - travaux de réhabilitation des réseaux de collecte, notifié le 24 février 2022 au groupement conjoint SERPE / SAS Jean ROGER,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires de drainage rendus nécessaires en cours d'exécution du contrat,

### DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure l'avenant n°1 au lot n°2 station d'épuration du marché de travaux pour la construction de la station d'épuration d'Usclas du Bosc et des réseaux de transfert associés - travaux de réhabilitation des réseaux de collecte avec le groupement conjoint SERPE/SAS JEAN ROGER, pour un montant de six mille cent trente deux euros Hors Taxes (6 132,00 € HT) soit sept mille trois cent cinquante huit euros quarante centimes Toutes Taxes Comprises (7 358,40 € TTC), appliquant un écart de 2,53 % sur le montant initial du marché,
- **ARTICLE 2** : de préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°1, annexé à la présente décision,
- **ARTICLE 3** : de préciser que la dépense correspondante est inscrite au budget assainissement collectif, section d'investissement, chapitre 23, article 2313,
- **ARTICLE 4** : de dire que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité,

Fait à Lodève, le vingt deux juin deux mille vingt-deux,

Le Président  
Jean-Luc REQUI



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

**MARCHES PUBLICS**  
**AVENANT N°1**

**EXE10**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

Communauté de communes Lodévois et Larzac  
Espace Marie-Christine Bousquet  
1 place Capitaine Francis-Morand  
34700 Lodève  
Tél : 04 67 88 90 90

**B - Identification du titulaire du marché public**

Groupement SERPE / ROGER Jean  
Société SERPE SASU Mandataire  
286 rue Charles Gide  
34670 BAILLARGUES

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public:

**Travaux pour la construction de la station d'épuration d'Usclas du Bosc et des réseaux de transfert associés – Travaux de réhabilitation des réseaux de collecte  
Lot 2 – Station d'épuration**

■ Date de la notification du marché public : 24/02/2022

■ Durée d'exécution du marché public : 30 jours de période de préparation et 3 mois de période d'exécution

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 242 135,77 €
- Montant TTC : 290 562,92 €

La répartition entre les co-traitants était la suivante :

SERPE	JEAN ROGER	TOTAL HT
104 556,17 €	137 477,60 €	242 135,77€

## D - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le cadre du marché Travaux pour la construction de la station d'épuration d'Uclas du Bosc et des réseaux de transfert associés – Lot 2 : Station d'épuration, des travaux supplémentaires de drainage ont été rendus nécessaires.

Ces travaux supplémentaires non prévus initialement ont été nécessaires pour répondre aux prescriptions établies à l'issue de la mission G3 et ont pour objectif d'assurer un drainage en fond de bassin pour éviter tout phénomène d'accumulation d'eau sous le bassin pouvant provoquer une déstabilisation du bassin et notamment ce ses talus situés en aval.

Le contrôleur géotechnique chargé de la mission G4 a confirmé la nécessité de réaliser ce drainage complémentaire (cf avis FONDASOL en annexe 1).

Les travaux concernés comprennent la réalisation d'une tranchée drainante constitué d'un drain DN160 enrobé de matériaux drainants et protégé d'un géotextile. Cette tranchée drainante ainsi constituée sera réalisée sous le bassin et prolongée jusqu'au rejet en aval.

Ces prestations, objet du présent avenant, étaient non initialement prévues au marché. Elles sont détaillées ci-dessous :

Nature de l'opération	Quantité	Prix unitaire	Total HT
<b>Chantier: Construction d'une station d'épuration sur la commune d'Uclas du Bosc</b>			
<u>Drainage complémentaire à réaliser suivant avis favorable Fondasol en charge de la mission G4 par mail du 20/05/2022</u>			
Drainage pour évacuer les eaux du bassin côté canal de comptage par creusement d'une tranchée drainante dans le fond du bassin sur une faible longueur et surprofondeur de la tranchée des effluents du canal de comptage vers le fossé d'infiltration constitué d'un drain en diamètre 160mm enrobé de cailloux drainants dans un géotextile	18 ml	59,00 €	1 062,00 €
Tranchée drainante au milieu du bassin descendue jusqu'à une profondeur de 60cm dans le fond du bassin suivant avis Fondasol permettant de collecter les eaux d'infiltration des terrains. Fourniture et pose d'un drain en diamètre 160mm et remplissage de la totalité de la tranchée sous bassin en matériaux drainants dans un géotextile. Raccordement sur le drain de l'arrière de l'enrochement avant le rejet dans le bas du talus	65 ml	78,00 €	5 070,00 €

Montant H.T.	6 132,00 €
T.V.A. 20,00 %	1 228,40 €
<b>Total T.T.C. en Euros</b>	<b>7 358,40 €</b>

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
 (Cocher la case correspondante.)

Non  Oui

La répartition entre les co-traitants était la suivante :

SERPE	JEAN ROGER	TOTAL HT
104 658.17 €	143 609.60 €	248 267.77€

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 6 132.00 €
- Montant TTC : 7 358.40 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 2.53 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 248 267.77 €
- Montant TTC : 297 921.32 €

■ Incidence de l'avenant sur les délais de réalisation :

L'avenant a une incidence sur les délais d'exécution du marché public :  
 (Cocher la case correspondante.)

Non  Oui

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
LAUVERTAT Samuel Responsable d'agence <b>SERPE SASU</b> 286 rue Charles Gide 34670 BAILLARGUES Tél : 04.67.15.24.46 Siret : 345 154 694 03 367	Beillevue le 13/06/2022	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

SL

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

**Pour l'Etat et ses établissements :**  
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... le .....

**Signature**  
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A....., le .....

Signature du titulaire.

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

■ **En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

Date de mise à jour : 01/04/2019

St